

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**  
**COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE ECONOMISCHE AANGELEGENHEDEN****SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 1996**  
**VERGADERING VAN WOENSDAG 7 FEBRUARI 1996****SOMMAIRE :**

## DEMANDES D'EXPLICATIONS (Discussion):

Demande d'explications de Mme Lizin au secrétaire d'État à la Sécurité et secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à l'Environnement sur « ses déclarations et des mesures suggérées concernant le déroulement des rallyes ».

Examen de la motion et de l'amendement. — *Orateurs*: **MM. Foret, Weyts, Mme Bribosia-Picard, M. D'Hooghe, le porte-parole de M. Peeters**, secrétaire d'État à la Sécurité, à l'Intégration sociale et à l'Environnement, p. 156.

Demande d'explications de M. Hatry au ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises sur « les contradictions au sein du Gouvernement sur le nombre de créations d'entreprises nouvelles ».

*Orateurs*: **M. Hatry, M. Pinxten**, ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises, p. 159.

**INHOUDSOPGAVE :**

## VRAGEN OM UITLEG (Bespreking):

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de staatssecretaris voor Veiligheid en staatssecretaris voor Maatschappelijke Integratie en Leefmilieu over « zijn verklaringen en de voorgestelde maatregelen betreffende het verloop van rally's ».

Onderzoek van de motie en van het amendement. — *Sprekers*: **de heren Foret, Weyts, mevrouw Bribosia-Picard, de heer D'Hooghe, de woordvoerder van de heer Peeters**, staatssecretaris voor Veiligheid, Maatschappelijke Integratie en Leefmilieu, blz. 156.

Vraag om uitleg van de heer Hatry aan de minister van Landbouw en de Kleine en Middelgrote Ondernemingen over « de tegenstrijdige verklaringen van de Regering over het aantal nieuwe ondernemingen ».

*Sprekers*: **de heer Hatry, de heer Pinxten**, minister van Landbouw en de Kleine en Middelgrote Ondernemingen, blz. 159.

PRÉSIDENCE DE **M. HATRY**, PRÉSIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER HATRY**, VOORZITTER

La séance est ouverte à 14 h 35 m.  
De vergadering wordt geopend om 14 h 35 m.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA SÉCURITÉ ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INTÉGRATION SOCIALE ET À L'ENVIRONNEMENT SUR «SES DÉCLARATIONS ET DES MESURES SUGGÉRÉES CONCERNANT LE DÉROULEMENT DES RALLYES»

*Examen de la motion et de l'amendement*

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE STAATSSECRETARIS VOOR VEILIGHEID EN STAATSSECRETARIS VOOR MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE EN LEEFMILIEU OVER «ZIJN VERKLARINGEN EN DE VOORGESTELDE MAATREGELEN BETREFFENDE HET VERLOOP VAN RALLY'S»

*Onderzoek van de motie en van het amendement*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle l'examen de la motion et de l'amendement consécutifs à la demande d'explications de Mme Lizin au secrétaire d'État à la Sécurité et secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à l'Environnement sur «ses déclarations et des mesures suggérées concernant le déroulement des rallyes».

Je vous rappelle les termes de la motion déposée le 17 janvier 1996 par Mmes Lizin et Bribosia et M. Foret :

«Le Sénat,

Ayant entendu la demande d'explications de Mme Lizin, les demandes conjointes de Mme Bribosia-Picard et de M. Foret et la réponse du secrétaire d'État,

Souhaite que ces mesures proposées fassent l'objet d'une étude complémentaire.»

«De Senaat,

Gehoord de vraag om uitleg van mevrouw Lizin, de toegevoegde vragen van mevrouw Bribosia-Picard en de heer Foret en het antwoord van de staatssecretaris,

Wenst dat over de voorgestelde maatregelen een bijkomend onderzoek zou worden uitgevoerd.»

Het amendement bij de motie, ingediend door de heren Weyts en D'Hooghe, luidt :

«*Het tweede lid vervangen als volgt:*

«..., *onderschrijft de veiligheidsvoorschriften van de staatssecretaris maar wenst dat over de problematiek van de parcours een bijkomend onderzoek zou worden uitgevoerd.*»

«*Remplacer le second alinéa par ce qui suit:*

«..., *souscrit aux prescriptions du secrétaire d'État en matière de sécurité, mais souhaite que les problèmes posés par le parcours fassent l'objet d'une étude complémentaire.*»

Mesdames, messieurs, Mme Lizin, retenue par un voyage à l'étranger, m'a prié d'excuser son absence. Elle m'avait demandé de différer cette séance fixée de longue date mais je n'ai pu donner suite à sa requête, la raison invoquée ne justifiant pas un tel report.

La parole est à M. Foret.

**M. Foret (PRL-FDF).** — Monsieur le Président, je souhaite requérir la présence du secrétaire d'État en séance. Notre ordre du jour porte sur une procédure d'explications en séance publique. L'objet même d'une motion motivée déposée par Mmes Lizin, Bribosia et moi-même n'est pas de nuire aux travaux de notre Parlement et du Gouvernement mais de mettre en lumière d'importantes imperfections au niveau du projet de circulaire du secrétaire d'État. MM. Weyts et D'Hooghe ont souhaité apporter quelques modifications à cette motion en séance publique. Pour ma part, je suis tout à fait favorable à l'amendement proposé mais je souhaiterais voir introduire un sous-amendement au texte. Nous y reviendrons tout à l'heure.

L'objet même de la présente séance concerne un débat avec le secrétaire d'État sur son projet de circulaire. Or, ni le secrétaire d'État ni ses représentants ne sont présents en séance. Cette façon de procéder me paraît particulièrement indélicate. Pour ma part, je suis actuellement requis en séance publique de la Communauté française ainsi qu'au Sénat en commission de la Justice dont je suis membre. Toutefois, j'assiste à la présente séance, compte tenu de l'ordre du jour. Dès lors, non seulement je requiers la présence du secrétaire d'État, comme prévu par notre Règlement, mais je m'insurge également contre l'indélicatesse du secrétaire d'État à l'égard de cette assemblée.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Weyts.

**De heer Weyts (CVP).** — Mijnheer de Voorzitter, ook ik ben van oordeel dat de aanwezigheid van de staatssecretaris bij deze bespreking vereist is. Ik wil er tevens de aandacht op vestigen dat ik een dubbel mandaat heb en momenteel in de Vlaamse Raad moet zijn, waar stemmingen plaatsvinden. Ik ben hier echter uit respect voor de leden van de commissie en voor de werkzaamheden van de Senaat.

De vergadering in de Vlaamse Raad werd rond half drie geschorst wegens een procedure-incident, maar ik ben zo dadelijk verplicht de commissievergadering te verlaten.

Aangezien mevrouw Lizin noch de staatssecretaris aanwezig zijn, verzoek ik u de agenda van de vergadering van vandaag toe te voegen aan de agenda van de volgende commissievergadering.

**De Voorzitter.** — Indien de staatssecretaris zo dadelijk onze vergadering vervoegt, zou u, uit respect voor hem, kunnen blijven.

**De heer Weyts (CVP).** — Mijnheer de Voorzitter, dat is onmogelijk. Ondanks mijn respect voor de staatssecretaris moet ik de Vlaamse Raad voorrang geven en daar aanwezig zijn bij de stemmingen.

Als het gebrek aan coördinatie blijft voortbestaan, dan wordt het voor de gemeenschapssenatoren werkelijk onmogelijk hun plicht te doen.

In de toekomst moet worden vermeden dat de commissievergaderingen van de Senaat samenvallen met de stemmingen in een van de regionale Raden.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Bribosia.

**Mme Bribosia-Picard (PSC).** — Monsieur le Président, je déplore également l'absence du secrétaire d'État alors qu'il avait été décidé de mettre au point aujourd'hui et ensemble les dernières modalités relatives à sa proposition.

Par ailleurs, je me rallie aux propos de M. Foret en ce sens que l'amendement de MM. Weyts et D'Hooghe peut largement recueillir notre approbation quant au fond. Je pense que nous pouvons nous mettre d'accord sur une phrase qui se limite au principe de règles de sécurité. Nous sommes tout à fait d'accord avec le secrétaire d'État; nous demandons seulement une concertation avant la rédaction du texte définitif.

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, après avoir pris contact avec le cabinet du secrétaire d'État, je propose de suspendre la séance quelques instants dans l'attente de l'arrivée de M. Peeters ou de l'un de ses représentants.

La parole est à M. Weyts.

**M. Weyts (CVP).** — Monsieur le Président, malheureusement, je ne puis rester au sein de cette assemblée car je suis attendu au *Vlaamse Raad*.

**M. le Président.** — Monsieur Weyts, pouvez-vous, dès lors, me dire si vous adhérez à l'amendement qui remplace le premier amendement déposé en séance publique et qui sera introduit tout à l'heure par M. Foret en présence du secrétaire d'État ou de son représentant ?

**M. Weyts (CVP).** — Nous nous sommes mis d'accord, monsieur le Président.

**M. le Président.** — Je vous propose donc de suspendre la séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

— *La séance est suspendue à 14 h 45 m.*

*De vergadering wordt geschorst om 14 h 45 m.*

*Elle est reprise à 15 h 5 m.*

*Ze wordt hervat om 15 h 5 m.*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

Mesdames, messieurs, le chef de cabinet du secrétaire d'État Peeters nous ayant rejoints, je vous propose d'entendre immédiatement M. Foret qui a la parole.

**M. Foret (PRL-FDF).** — Monsieur le Président, sans doute ne vous étonnerai-je pas en commençant par dénoncer, avec la plus extrême vigueur, le mépris avec lequel le secrétaire d'État traite le Parlement. Ce dernier avait cependant pris l'engagement de se tenir à la disposition du Parlement.

Néanmoins, cela ne m'empêchera pas, par galanterie et par courtoisie, de remercier Mme le chef de cabinet d'avoir bien voulu nous rejoindre en l'absence du secrétaire d'État. Je la prierai également de bien vouloir dire à M. Peeters combien son comportement me paraît léger.

S'il ne s'agissait que de moi, cela ne serait pas bien grave. Je sais être patient et je sais excuser. Mais je suis attentif, aussi. M. le président du collège des questeurs peut constater comme moi que vingt-deux membres du personnel du Sénat attendent depuis une demi-heure un secrétaire d'État fantôme. Demain matin, le Bureau du Sénat se réunira pour discuter du rôle du personnel. Trois cent quarante personnes travaillent dans notre assemblée. Nous sommes très préoccupés. En effet, le budget du Sénat est de 1,870 milliard. Bon nombre de personnes considèrent que les assemblées parlementaires vivent au-delà de leurs moyens. Il est évident que si les exécutifs n'ont pas davantage le respect des assemblées parlementaires, on n'empêchera rien ni personne, surtout pas la presse, surtout pas l'opinion publique, de s'en prendre à nos institutions démocratiques et parlementaires.

Monsieur le président du collège des questeurs, j'aimerais d'ailleurs qu'il soit fait rapport demain à notre Bureau de ce comportement et des mesures qu'il faudra prendre pour remédier à ce genre de situation inacceptable. Je le répète, vingt-deux membres du personnel ont ainsi perdu leur temps. C'est également le cas de huit sénateurs dont au moins deux d'entre eux doivent siéger maintenant dans d'autres assemblées qui tiennent des séances publiques. M. Weyts a dû nous quitter pour rejoindre le *Vlaamse Raad*. Quant à moi, je devrais être actuellement au Conseil de la Communauté française et en commission de la Justice dans le cadre d'une procédure d'urgence pour traiter du statut des tribunaux internationaux relatifs au Rwanda et la Yougoslavie, sans compter les autres séances de commission auxquelles nous sommes tous appelés à participer.

Cela dit, madame, je suis navré de devoir aussi souligner que M. le secrétaire d'État nous a dit des choses inexactes à propos des rallyes, lors de la dernière séance de cette commission. Sans doute les membres de cette assemblée se souviendront-ils que le secrétaire d'État nous avait montré une carte du rallye d'Ypres en tentant de nous démontrer qu'il était possible de concilier les prescriptions de la circulaire ministérielle avec le tracé de cette course. J'avoue avoir été quelque peu surpris de lire le lendemain dans le journal *Le Soir* du 20 janvier 1996 les propos de M. Frans Thévelin, organisateur des 24 heures d'Ypres, qui s'est ému de la manière de procéder du ministre. Il a fait savoir que cette carte accompagnée d'une note explicative avait pour but de démontrer au ministre l'impossibilité d'organiser un rallye convenable en respectant ses propositions.

Cette carte comprend dix-sept étapes spéciales, et toutes approchent au moins une fois les agglomérations à moins de 500 mètres; la démonstration du ministre n'était pas convaincante. Et M. Thévelin de conclure: «Ou le ministre s'est mal exprimé ou l'assemblée a mal compris.»

Pour ma part, j'ai la conviction d'avoir bien compris ce que le ministre nous a dit en commission... À moins qu'il se soit fort mal exprimé ou qu'il ait mal saisi la démonstration que les organisateurs du rallye d'Ypres lui avaient faite !

Par ailleurs, j'ai le sentiment d'être en quelque sorte le porte-parole du Conseil de la Communauté française dont je suis membre et où a été adoptée, à l'unanimité, en commission, la résolution suivante: «Le Conseil de la Communauté française,

Attendu que le secrétaire d'État à la Sécurité du Gouvernement fédéral affirme son intention, par ses déclarations et son rapport sur les «mesures relatives à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de la vie», de réglementer les courses automobiles sur la voie publique touchant plus spécialement les rallyes automobiles,

Attendu que certaines dispositions proposées sonnent le glas de nombreux rallyes en Wallonie,

Charge le Gouvernement de la Communauté française de veiller au bon développement du sport automobile en Communauté française et de continuer avec les représentants de toutes les parties concernées une véritable concertation qui n'hypothèque pas la possibilité d'organiser des rallyes sur la voie publique tout en restant attentif à l'environnement et à la sécurité.»

Je demanderai au secrétaire d'État de prendre d'ores et déjà en compte cette résolution qui fera l'objet de nos réflexions dans les semaines à venir.

Enfin, en tant que président de la commission de l'Économie et du Tourisme du Parlement wallon, je me permets de lui dire que de nombreux milieux économiques et touristiques concernés m'ont fait savoir que le projet de circulaire allait à l'encontre de leurs intérêts et les préoccupait énormément. C'est notamment le cas de la commune de Spa qui m'a informé que les dispositions, telles qu'elles étaient actuellement rédigées, pouvaient nuire directement à l'organisation des Boucles de Spa et, au-delà du rallye, constituer un préjudice pour toute la région.

Je voudrais enfin dire que je suis prêt à me rallier à un amendement, lui-même sous-amendé, que nous avons cosigné M. D'Hooghe, M. Weyts, Mme Bribosia et moi-même, et qui viserait à faire en sorte que la proposition de circulaire du ministre soit acceptée quant à ses principes.

Je le confirme, je comprends que l'on soit soucieux des problèmes de sécurité et d'environnement, mais je demande aussi que soient étudiées les conséquences directes que peut entraîner cette circulaire. Je suis évidemment prêt à participer à cette réflexion.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer D'Hooghe.

**De heer D'Hooghe (CVP).** — Mijnheer de Voorzitter, zoals u ziet, hebben wij met een aantal fracties een nieuwe gezamenlijke tekst voorgelegd. Wij benadrukken daarin vooral onze steun aan de veiligheidsmaatregelen die dienen te worden genomen. Wij hebben er uiteraard geen bezwaren tegen dat deze maatregelen voorafgaandelijk nog aan een studie worden onderworpen. Ik ben afkomstig van Ieper en ik herinner mij nog zeer goed dat twintig jaar geleden de circuits van de rally aan weerszijden van de stad lagen. Het publiek dat de rally van nabij wilde volgen, reed aan enorme snelheden dwars door het centrum van de stad. Om dergelijke risicovolle situaties te voorkomen, dringen zich uiteraard maatregelen op.

Ik kan mij inbeelden dat in streken met een andere structuur zoals bij voorbeeld in Spa of in de Condroz de circuits niet dezelfde problemen veroorzaken. Wij hebben er geen bezwaar tegen dat plaatselijke situaties met de betrokken partijen worden bekeken en dat de maatregelen in het licht daarvan worden aangepast. Toch wensen wij de toepassing van de veiligheidsvoorschriften te benadrukken.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Bribosia.

**Mme Bribosia-Picard (PSC).** — Monsieur le Président, je pense qu'il n'existe ni confusion ni contradiction dans les propos que nous tenons tous à ce sujet.

Nous sommes d'accord sur le principe de la nécessité de la mise en place de mesures de sécurité. Nous souhaitons toutefois que ces mesures soient préalablement discutées avec les personnes directement concernées.

Nous tenons à faire remarquer qu'il n'est nullement question d'opposer nos deux Communautés. La motion initiale a, en effet, été signée par les trois personnes qui se sont proposées de le faire à l'issue de la première réunion. J'ajoute que les géographies respectives de la partie nord et de la partie sud du pays sont, en outre, différentes. Il est dès lors tout à fait légitime que toutes les personnes concernées soient entendues.

Une réunion aurait par ailleurs eu lieu lundi dernier au cabinet du secrétaire d'État. Qui y participait? Quel est le résultat de la discussion?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de woordvoerder van de staatssecretaris.

**De woordvoerder van de heer Peeters,** staatssecretaris voor Veiligheid, toegevoegd aan de minister van Binnenlandse Zaken, en staatssecretaris voor Maatschappelijke Integratie en Leefmilieu,

lieu, toegevoegd aan de minister van Volksgezondheid. — Mijnheer de Voorzitter, ik begrijp voor een deel de wrevél van de heer Foret over het feit dat de staatssecretaris niet aanwezig is, maar ik wil daarop het volgende zeggen. Zoals u ongetwijfeld weet, hebben wij een zeer breed bevoegdheidspakket en dat brengt uiteraard heel wat engagementen mee. Dat de staatssecretaris niet aanwezig is, is dan ook absoluut geen blijk van misprijzen voor de Senaat. Ik hoop een deel daarvan te kunnen goedmaken en op de vragen te kunnen antwoorden.

Het artikel in *Le Soir* van de heer Thévelin hebben wij ook gelezen. Misschien was het op de bewuste kaart inderdaad niet helemaal duidelijk of het mogelijk is rally's te organiseren met respect voor de 500-metergrens. Wij weten dat dit een knelpunt blijft, wat tijdens verschillende vergaderingen is gebleken. Wij zijn nu van plan een omzendbrief rond te sturen met richtlijnen en aanbevelingen. Eén daarvan is het behoud van de 500-metergrens, maar we blijven wel bereid daar verder over te praten, ook met de organisatoren. Ik zal op dit punt straks nog terugkomen, wanneer ik antwoord op de vragen van mevrouw Bribosia.

Mevrouw Bribosia heeft gelijk wanneer zij zegt dat wij eigenlijk geen zaken zeggen die in tegenstrijd zijn met de resolutie van de Franse Gemeenschap. Het is niet onze bedoeling om rally's te verbieden. Dat blijkt ook duidelijk uit de tekst. Wij hadden er ons anders vrij gemakkelijk vanaf kunnen maken door een stuk van de bestaande wet gewoon te schrappen. Wij hebben dat niet gedaan. Na alle ongelukken die er zijn gebeurd, willen we wel de veiligheid verhogen en meer respect opbrengen voor de omgeving en het leefmilieu en daarrond een aantal maatregelen uitwerken. Ik moet de resolutie van de Franse Gemeenschap nog lezen en zal haar ook aan de staatssecretaris overmaken. Ik heb echter de indruk dat wij in de richting denken zoals de Franse Gemeenschap in haar resolutie heeft aangegeven. In verband met bepaalde veiligheids- en leefmilieuaspecten en -voorstellen moet er nog overleg worden gepleegd. Of beter, het overleg moet worden voortgezet.

In de omzendbrief die we willen rondsturen, zullen de maatregelen van het rapport worden opgenomen in de vorm van aanbevelingen die nog moeten worden omgezet in koninklijke besluiten. Het is evident dat bij deze omzetting rekening zal worden gehouden met de bezorgdheden van de verschillende betrokkenen: organisatoren, gemeentebesturen, maar ook mensen van milieu-organisaties en van de economische en toeristische sector. We willen ook benadrukken dat we het belangrijk vinden de rally's te behouden, maar dat we ze willen organiseren in veiliger omstandigheden en met respect voor het leefmilieu. Dat is de algemene lijn van de tekst. We hebben ook vooraf voldoende overleg gepleegd om evenwichtige voorstellen te kunnen doen.

Over wat er precies werd besloten op de vergadering van maandag zal mijn kabinetmedewerker u meer vertellen. Hij was daar persoonlijk bij aanwezig, ik niet. Ik kan u wel zeggen dat er een vergadering is geweest onder leiding van mevrouw De Knop, die ook de voorzitter zal zijn van de commissie die wij wensen op te richten. Op die vergadering waren de burgemeesters van de betrokken gemeenten uitgenodigd evenals mevrouw Lizin, de heer Braine en anderen, maar dat zal mijn kabinetmedewerker u meedelen. Ook een aantal mensen van de provincies en de organisatoren waren daarbij betrokken. Het gaat dus duidelijk om personen die rechtstreeks betrokken zijn bij de organisatie van rally's en het was de bedoeling de omzendbrief vooraf te bespreken. Er is een nieuwe vergadering gepland begin maart waarop opnieuw met de organisatoren en met de sportfederaties zal worden gepraat.

Ik heb hier willen verduidelijken dat we eigenlijk geen tegenstelde bedoelingen hebben. Over de knelpunten moeten wij evenwel blijven discussiëren. Het verzoek van mevrouw Lizin om een aantal zaken bijkomend te onderzoeken, werd ingewilligd. Vóór de omzetting in uitvoeringsbesluiten zal er uiteraard met de betrokkenen worden onderhandeld, dat gebeurde trouwens ook steeds in het verleden. Ik heb geen problemen met de motie, maar ik denk dat er niet veel grond voor is.

Misschien kan mijn kabinetmedewerker nog iets meedelen over de vergadering van maandag. Wanneer er nadien nog vragen zijn, ben ik graag bereid ze te beantwoorden.

**M. le Président.** — La parole est au deuxième porte-parole du secrétaire d'État.

**Le porte-parole de M. Peeters,** secrétaire d'État à la Sécurité, adjoint au ministre de l'Intérieur, et secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à l'Environnement, adjoint au ministre de la Santé publique. — Monsieur le Président, les personnes concernées par le projet de circulaire étaient présentes lors de la réunion du lundi 5 février qui s'est tenue dans les locaux de la police générale du royaume. Les gouverneurs des provinces de Namur et de Flandre occidentale étaient représentés par leurs commissaires d'arrondissement alors que les bourgmestres d'Ypres, de Huy et de Spa étaient représentés par leurs commissaires de police. Par ailleurs, M. Delettre, organisateur du Rallye de Spa, M. Juen du Rallye du Condroz et M. Thévelin, organisateur du Rallye d'Ypres, ainsi que des membres des fédérations sportives automobiles VAS, ASAF et CSN — laquelle coiffe les deux organismes à l'échelon fédéral au sein du RACB — participaient aux travaux.

Nous avons revu l'ensemble des points repris dans la circulaire en prenant acte des différentes réflexions émises par les participants. Actuellement, nous remanions le texte de la circulaire selon les directives données par le secrétaire d'État.

Je voudrais également préciser que les points épineux relatifs à la distance de 500 mètres et aux interdictions de nuit figurent dans le texte à titre de recommandations, les bourgmestres pouvant éventuellement déroger à ces principes. Cependant, d'autres aspects mentionnés par la circulaire sont nettement plus dirigistes et n'offrent pas la même faculté d'appréciation aux intéressés.

**M. le Président.** — Quelqu'un désire-t-il poser une question complémentaire ?

La parole est à Mme Bribosia.

**Mme Bribosia-Picard (PSC).** — Monsieur le Président, je remercie les représentants du secrétaire d'État d'avoir bien voulu apporter ces précisions. Je prends acte de la volonté du cabinet de poursuivre la concertation dans un esprit de coopération.

**M. le Président.** — La parole est à M. Foret.

**M. Foret (PRL-FDF).** — Monsieur le Président, lors de la réunion précédente, M. le secrétaire d'État avait utilisé une carte. En ce qui me concerne, j'ai apporté une carte relative aux Boucles de Spa sur laquelle toutes les zones où s'appliquerait la circulaire du ministre figurent en rouge. Il apparaît clairement que si la concertation promise n'a pas lieu, le rallye est condamné à terme.

**M. le Président.** — Je crois que Mme la chef de cabinet et son collaborateur ont pris bonne note de vos suggestions et sont désireux de s'engager dans la voie d'une concertation.

La parole est au porte-parole du secrétaire d'État.

**Le porte-parole de M. Peeters,** secrétaire d'État à la Sécurité, adjoint au ministre de l'Intérieur, et secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à l'Environnement, adjoint au ministre de la Santé publique. — M. Thévelin a réalisé une nouvelle version de la carte du Rallye d'Ypres comportant des distances calculées plus précisément et sur laquelle nous sommes d'accord.

Enfin, aux termes de la réunion de lundi, nous sommes convenus avec les fédérations sportives et les organisateurs concernés de préparer différents parcours de rallyes régionaux et internationaux. Nous examinerons lors de la prochaine réunion, prévue en mars, de quelle manière nous pourrions moduler le principe de la distance de 500 mètres.

**M. le Président.** — Le nouvel amendement, qui remplace l'amendement introduit le 25 janvier, en séance publique et qui est proposé par MM. Weyts, Foret, D'Hooghe et Mme Bribosia, est ainsi rédigé :

« Remplacer le second alinéa par ce qui suit :

« ..., souscrit aux principes du secrétaire d'État en matière de sécurité, mais souhaite que les problèmes posés par les mesures proposées fassent l'objet d'une étude préalable complémentaire. »

Het amendement dat het amendement ingediend op 25 januari in openbare vergadering vervangt en ingediend door de heren Weyts, Foret, D'Hooghe en mevrouw Bribosia luidt :

« Het tweede lid vervangen als volgt :

« ..., onderschrijft de beginselen inzake veiligheid van de staatssecretaris, maar wenst dat vooraf een bijkomend onderzoek wordt uitgevoerd naar de problemen die door de voorgestelde maatregelen zijn ontstaan. »

La commission est-elle d'accord sur ce nouvel amendement ?

Is de commissie het eens met dit nieuw amendement ?

La parole est à M. Foret.

**M. Foret (PRL-FDF).** — Monsieur le Président, je suggère de remplacer le mot « proposées » par « envisagées ».

**M. le Président.** — La parole est à Mme Bribosia.

**Mme Bribosia-Picard (PSC).** — Monsieur le Président, j'appuie la suggestion émise par M. Foret.

**M. le Président.** — La commission est-elle d'accord sur cette modification ?

Is de commissie het eens met deze wijziging ? (*Instemming.*)

Il sera procédé en séance plénière au vote sur la motion ainsi amendée.

Wij zullen in plenaire vergadering over de geamendeerde motie stemmen.

Nous interrompons ici nos travaux. Nous les reprendrons avec la demande d'explications de M. Hatry adressée au ministre Pinxten, qui devrait arriver incessamment.

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

— La séance est suspendue à 15 h 30 m.

De vergadering wordt geschorst om 15 h 30 m.

Elle est reprise à 15 h 45 m.

Ze wordt hervat om 15 h 45 m.

**M. le Président.** — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

Je propose de céder la présidence à M. Bock, doyen d'âge des commissaires présents. (*Assentiment.*)

*M. Bock prend la présidence de la commission*

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. HATRY AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES SUR « LES CONTRADICTIONS AU SEIN DU GOUVERNEMENT SUR LE NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES NOUVELLES »

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER HATRY AAN DE MINISTER VAN LANDBOUW EN DE KLEINE EN MIDDELGROTE ONDERNEMINGEN OVER « DE TEGENSTRIJDIGE VERKLARINGEN VAN DE REGERING OVER HET AANTAL NIEUWE ONDERNEMINGEN »

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de M. Hatry au ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises sur « les contradictions au sein du Gouvernement sur le nombre de créations d'entreprises nouvelles ».

La parole est M. Hatry.

**M. Hatry (PRL-FDF).** — Monsieur le Président, en commission des Finances et de l'Économie, nous avons eu le plaisir d'écouter, le 13 décembre 1995, un exposé du ministre Pinxten sur sa politique. Cet excellent exposé a trouvé un reflet correct et précis dans le rapport de notre collègue Weyts, qui est malheureusement retenu aujourd'hui dans une réunion au *Vlaamse Raad*.

Dans ce rapport du 31 janvier 1996, référence 1-217/1, nous pouvons lire textuellement que le ministre Pinxten aborde le problème des faillites en ces termes : « On ne peut absolument pas prétendre que le nombre croissant de faillites soit dû à l'augmentation du nombre de créations de sociétés. En 1995, le rapport en question s'est même inversé. En effet, le nombre des faillites a dépassé de 5 000 unités celui des créations d'entreprises, le nombre de créations d'entreprises diminue tandis que le nombre de faillites augmente. »

Je suis malheureusement obligé de constater que le ministre a raison en tenant ses propos. Toutefois, nous verrons dans un instant qu'un de ses collègues ne partage pas l'avis du ministre Pinxten.

En effet, quelques jours plus tard, au cours d'une conférence de presse dont les journaux ont fait état dans leur édition des samedi 6 et dimanche 7 janvier, le Vice-Premier ministre et ministre du Budget s'en est pris à une analyse présentée quelques jours plus tôt par l'opposition VLD. Le ministre Van Rompuy y évoque le nombre de faillites : 7 022 en 1995, soit 650 de plus qu'en 1994. Il poursuit en ces termes : « Par contre, le nombre de nouvelles sociétés dépasse 16 700 contre 15 200 en 1994. Une vision objective des choses fait apparaître qu'il y a, d'une part, 9 768 sociétés de plus en 1995 et que la création de nouvelles sociétés s'est accélérée ! »

Peut-on être davantage en contradiction au sein d'un même Gouvernement, et même au sein d'une même famille politique, que le ministre du Budget et le ministre des PME et de l'Agriculture si l'on en croit l'écho donné par les journaux à cette conférence de presse ?

La curiosité m'a poussé à vérifier ce qu'il en est réellement. Je signale aux personnes intéressées par ce type de problème que je me suis référé à une excellente publication, à savoir un document joint au rapport annuel de la société d'assurances La Namur. Cette compagnie publie souvent, en annexe à son rapport annuel, des analyses extrêmement intéressantes sur l'évolution de la création des entreprises, les faillites, les raisons de ces faillites, l'endettement ou le surendettement, etc. Ces documents sont en général très bien conçus et en l'occurrence, j'ai considéré en particulier les années 1981 à 1995, les chiffres pour cette dernière année étant bien entendu provisoires. J'y ai trouvé effectivement une analyse évolutive, et je voudrais me référer à deux tableaux de cette publication.

Il s'agit, tout d'abord, des faillites et, en regard, de la création de sociétés et, ensuite, de la différence entre les deux.

Si l'on considère isolément les faillites, il est incontestable que leur nombre est en hausse et, à ce point de vue, 1995 est un record. En effet, les chiffres prévisibles de 1995 sont de 7 022 contre 6 419 en 1994, 6 156 en 1993, 5 279 en 1992, 4 443 en 1991, 3 890 en 1990 et 3 683 en 1989. Même si, ensuite, les chiffres sont un peu plus élevés pour les années antérieures, il n'empêche qu'en remontant à 1981, année de crise, le nombre de faillites n'était que de 4 133. L'aggravation est donc vraiment dramatique.

La création de sociétés, quant à elle, est interprétée différemment par le ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises et le ministre du Budget.

Je veux rendre à César ce qui est à César. Il est exact que l'on a dénombré en 1995 un peu plus de créations d'entreprises qu'en 1994, à savoir 16 200 — chiffre provisoire — en 1995 pour 15 228 en 1994.

Mais d'où venons-nous ? C'est ici que l'on constate que l'évolution est dramatique. Le sommet du nombre de créations de sociétés a été atteint en 1989 puisque 27 863 entreprises ont été créées dans le courant de cette année-là, contre 16 200 en 1995. Nous connaissons donc un déclin majeur, qui n'a été que très légèrement tempéré en 1995, ou l'on dénombre environ 900 sociétés de plus.

Il est intéressant d'effectuer la différence entre les créations et les faillites, et c'est ici que la situation devient tout à fait affolante. En effet, si l'on effectue le calcul pour 1989, on constate un excédent de créations de 24 180 unités. Ce chiffre descend à 23 000 en 1990, 19 000 en 1991, 14 500 en 1992, 10 000 en 1993, 8 800 en 1994 et remonte à 9 000 en 1995. La comparaison entre les 9 000 créations

excédentaires de 1995 et les 24 000 de 1989 montre bien d'où nous venons et que la tendance n'est certainement pas renversée, comme l'affirme le Vice-Premier ministre.

Une hirondelle ne faisant pas le printemps, il est clair que l'évolution est tout à fait négative. Le ministre Pinxten avait donc raison quand il est venu nous parler en commission.

Un deuxième type d'information est extrêmement intéressant et porte non pas sur toutes les sociétés faillies, y compris les SPRL et les entreprises appartenant à des particuliers, mais uniquement sur les personnes morales. On peut établir, de 1980 à 1994, un rapport entre les faillites de personnes morales et les créations de personnes morales effectuées la même année. Le rapport entre les créations et les faillites de personnes morales était de 12 à 1 en 1989. Le chiffre de 12 est descendu à 9,9 en 1990, 7,3 en 1991, 5 en 1992, 3,4 en 1993 et 3,1 en 1994. Voilà encore une évolution désastreuse montrant que, par rapport à un multiplicateur de 12 par rapport aux disparitions en 1989, on est passé à un multiplicateur de 3 en 1994.

La situation est donc dramatique, monsieur le ministre, et vous avez raison d'être alarmé par cette évolution. Croyez bien que je soutiens complètement, en conclusion sur ce point, l'appréciation que vous aviez formulée en commission à l'époque.

Les chiffres dont on peut faire état en matière d'emploi sont tout aussi affolants. Ainsi, au 31 décembre 1995, même si l'on exclut les 75 000 chômeurs complets trop âgés qui ne sont plus censés être demandeurs d'emploi, les chômeurs complets avoisinent pour la première fois le record atteint en 1984 puisque leur nombre culmine à 505 000 pour chacune de ces deux périodes. Un minimum avait cependant été atteint en 1989 avec un nombre de 352 000 chômeurs complets demandeurs d'emplois et indemnisés. Cette évolution confirme malheureusement les tendances en ce qui concerne la création et la disparition d'entreprises.

Si on ajoute à ce nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi les 75 000 travailleurs trop âgés pour être encore considérés comme demandeurs d'emploi, les chômeurs à temps partiel, les prépensionnés ou encore les personnes en interruption de chômage, on se retrouve, comme d'habitude, au-delà du million de chômeurs et de gens qui, à un titre ou à un autre, émergent au chômage. Ce record confirme hélas sur le plan social ce que nous constatons sur le plan économique.

J'en reviens un instant aux exposés que vous nous avez faits en son temps, monsieur le ministre, quant aux solutions. Vous nous aviez laissé entrevoir en effet un certain nombre de solutions relevant de vos compétences qui visaient à diminuer le nombre de faillites et à augmenter le nombre de créations d'entreprises. Vous aviez esquissé un programme fort intéressant qui a rencontré beaucoup de sympathie dans le chef de tous les membres de la commission. Parmi vos constatations figuraient également les deux principales raisons des faillites enregistrées. Une analyse récente a, en effet, une fois de plus témoigné du fait qu'il s'agit essentiellement, et en premier lieu, du manque de capitaux ou de fonds propres ou encore d'éléments qui privent une entreprise de ses capitaux à un moment donné, comme une succession, par exemple. Il s'agit en second lieu du manque de compétences dans le management. Sur ce dernier point, vous aviez émis certains propos en matière de formation mais je n'y reviendrai pas car peu d'éléments neufs sont intervenus depuis lors.

Par contre, vous aviez esquissé un programme important pour rendre vigueur aux PME en matière de capital. Vous vous étiez déclaré partisan — je lis un extrait du rapport Weyts — « d'une réduction des droits de succession sur les actifs affectés à l'exploitation jusqu'au niveau d'un demi-pour cent » c'est-à-dire le taux du droit d'enregistrement qui est d'application pour les apports en nature. Cette mesure nous paraissait fort intéressante, de même d'ailleurs que d'autres perspectives que vous avez esquissées. Ainsi lorsqu'un changement de génération s'annonce — mais ce n'est malheureusement pas toujours prévisible — un système permettant de transformer l'entreprise en société pourrait être mis au point de façon à ce que les titres de ces sociétés puissent être transmis sans trop de difficulté à la génération suivante. D'autres propositions moins importantes, également esquissées, ont aussi suscité de l'intérêt.

Cependant, par la suite, les propos prêtés en particulier au ministre des Finances et destinés à relancer le capital à risque nous ont paru très peu en ligne avec l'ambitieux programme que vous aviez développé. À ce sujet, je rappelle que le PRL avait élaboré un programme, concernant la succession dans les PME, très proche de votre formule en ce sens qu'il visait même une exonération complète des droits de succession. La différence entre 0 et 0,5 p.c. n'est pas très importante mais, dans votre cas, un enregistrement est nécessaire. Une condition précise est également imposée par nos propositions en la matière: pendant cinq ans au moins, le membre de la famille qui hérite de l'entreprise doit s'engager à maintenir celle-ci en activité et à la développer.

Malheureusement, les projets du ministre des Finances dans ce domaine nous rendent beaucoup plus hésitants. Dans l'esprit du ministre, les successions, par exemple — j'évoquerai d'autres mesures par la suite — pourraient être exonérées dans le chef des bénéficiaires. Cependant, cet avantage est, dans son esprit, subordonné à une condition extrêmement restrictive: pendant les années précédant l'application de cette mesure, un prélèvement sur le capital devra être effectué, annuellement, de façon à ce que, en fin de compte, les recettes de l'État, au sens large, ne soient pas affectées par ce type d'exonérations. Selon moi, la mesure qui consiste à percevoir immédiatement un montant sur l'actif des entreprises, par exemple par un impôt minimum, n'est absolument pas adéquate. Elle relève de la politique de la terre brûlée visant à acquérir des recettes dans l'immédiat et à promettre une non-taxation ultérieure de certains revenus au nom d'un éventuel successeur qui prendrait le relais de l'actuel ministre des Finances dans quelques années.

Historiquement, on peut citer des exemples analogues: les Chinois nationalistes qui ont quitté le continent pour Taïwan en 1949 — c'est un exemple que je cite volontiers — ont également pratiqué cette politique: ils ont prélevé des impôts de 1949 jusqu'en 2002! D'autres régimes en ont fait autant. Cette façon de procéder ressemble un peu aux mesures pratiquées par le ministre des Finances, dans la lignée d'une tradition qu'il a inaugurée dans ce département sous les Gouvernements Dehaene I et Dehaene II.

En effet, on peut citer à l'envi de semblables mesures prises par M. Maystadt dans nombreux domaines fiscaux.

Prenons l'exemple de l'épargne-pension. La taxation en la matière s'est opérée sur le montant total de l'épargne-pension lorsque le bénéficiaire a atteint 60 ans il y a trois ans, même sans liquidation du montant épargné. Mais elle s'effectue aussi année après année, de façon à constituer progressivement le montant dû à l'âge de la pension et à libérer le contribuable de ses obligations en la matière à ce moment. Dans le deuxième cas, par exemple, pour un individu de 30 ans, le ministre des Finances prend l'engagement que son successeur en place au moment où l'intéressé atteindra l'âge de la pension, c'est-à-dire dans 30 ou 35 ans, ne lui réclamera plus rien!

Je citerai aussi l'exemple de la Loterie nationale qui a dû payer une dîme pendant sept ans, non en raison d'une privatisation — de façon anticipative par rapport à celle-ci — mais en raison d'une non-privatisation. C'étaient donc le monopole de la Loterie et une amélioration de sa gestion qui devaient se traduire par des rationalisations. Une anticipation du fruit de celle-ci, de sept ans, était donc faite sur les économies que la Loterie nationale pourrait réaliser en matière de rationalisations.

Un autre épisode s'est déroulé en 1994 concernant Belgacom. Cette société qui, à l'époque, n'était pas du tout privatisée, a dû payer à l'État belge 25 milliards, que la Société fédérale d'investissement, actionnaire de Belgacom pour compte de l'État, son actionnaire à 100 p.c., a dû emprunter pour les verser à l'État, de façon à enjoliver le solde net à financer de 1994. En réalité, l'État aurait dû percevoir ces 25 milliards au moment de la vente des 49,9 p.c. qu'il possédait, soit un montant de 70 milliards. Cependant, en 1994, personne n'aurait pu évaluer la valeur de Belgacom au moment de sa privatisation. Par conséquent, une branche du Gouvernement a emprunté pour donner de l'argent à une autre branche de celui-ci, sans que ce montant ne figurât au solde net à financer. Il s'agit d'une opération qu'en flamand on qualifie de *vestzak-broekzak-operatie*!

On ne saurait oublier non plus, monsieur le ministre, l'opération qui a consisté à créer des sicafis. Une société anonyme active dans le domaine de l'immobilier pouvait se transformer en sicafi, c'est-à-dire bénéficier du même avantage que les sicavs de capitalisation, à savoir la non-taxation au précompte mobilier, mais à condition de payer immédiatement, sur les bâtiments qui entraient dans le portefeuille de la sicafi, des plus-values immobilières, non réalisées bien entendu, puisque les immeubles en question ne sortaient pas du portefeuille. Pour compenser le fait que ces sociétés ne paieraient plus de précompte mobilier en capitalisant les actifs, elles devaient payer d'emblée au ministère des Finances des plus-values non réalisées sur les immeubles qui restaient en portefeuille. Toutes ces opérations sont du même genre que celles que votre collègue envisage pour ce qui concerne l'élimination des droits de succession sur les PME. Pour ma part, j'estime que si tel est le résultat, mieux vaut ne rien faire et attendre un changement du Gouvernement pour que des personnes plus favorables aux PME prennent la relève et appliquent des solutions plus conformes aux intérêts de ce type d'entreprise. En tout cas, cela ne doit pas être encouragé.

La plupart des journaux faisaient cependant état d'une réaction généralement positive aux suggestions du ministre des Finances. *La Libre Belgique* y voyait «un catalogue d'idées pour le capital à risque». On parlait par contre d'avis nuancés dans *l'Écho* sur les stimuli boursiers. Mais la mesure qui a recueilli le moins d'approbation — elle a d'ailleurs entraîné une mise en garde tant des organisations des Classes moyennes que de la FEB — est précisément celle que je viens d'évoquer.

D'autres mesures figurent dans ce fameux catalogue. Je pense particulièrement à la possibilité de créer des *administratiekantoren*. Pourquoi pas? C'est intéressant. Cela constituerait une véritable innovation. Si vous y parveniez, ce serait une excellente mesure. Par contre, la plupart des autres propositions inspirent la méfiance. Je pense plus particulièrement à cette idée, au demeurant sympathique — j'ai d'ailleurs déposé des propositions de loi dans ce sens —, d'offrir des options sur les titres au personnel des entreprises. Mais pourquoi faut-il attendre si longtemps pour traiter des propositions de loi? J'en ai déposé durant les deux législatures précédentes. Jamais je ne suis arrivé à les faire examiner en commission des Finances. Je dois d'ailleurs avouer que je préfère les garder en suspens plutôt que de les voir rejeter. Le ministre avait pris l'engagement avant le 31 décembre 1995 de faire des propositions au nom du Gouvernement à la commission. Il nous est toujours redevable de ces propositions. Le ministre des Finances a, depuis lors, fixé la date du 14 février pour nous les communiquer.

Vous venez de nous faire vos propositions, monsieur le ministre. J'espère que le ministre des Finances tiendra lui aussi enfin parole et qu'il nous fera un exposé sur les intentions du Gouvernement.

Une autre idée qui a été avancée me paraît, par contre, assez saugrenue. Elle consisterait à créer des fonds de placement en titres non cotés de PME qui seraient réservés aux investisseurs institutionnels. Comme je l'avait dit en commission, le *venture capital* qui a donné lieu à la création de toute une série d'entreprises sous l'égide des holdings ou des banques, au cours des vingt dernières années, n'a jamais été un véritable succès, parce que les PME se méfient de toutes ces prises de participations. Souvent, ces dernières sont soumises à des contraintes financières, comptables ou manageriales tellement rigoureuses que les PME n'en bénéficient pas. Dans ce cas-ci, pourquoi voulez-vous que les investisseurs institutionnels courent un risque énorme — puisqu'on laisse la direction des entreprises tout à fait autonome — alors qu'ils peuvent souscrire des fonds d'État qui leur garantissent 6 p.c. à long terme, sans le moindre risque? Il me paraît tout à fait exclu que cette opération soit un succès, d'autant plus — et vous le savez mieux que quiconque — que le second marché boursier en Belgique est d'une insigne pauvreté. Quelques actions y végètent et ne sont d'ailleurs pas assurées de toutes les garanties de transparence et de clarté que le premier marché boursier offre.

Par conséquent, je pense que ces mesures ont été mises sur papier parce qu'elles sont apparemment bien admises par ceux qui doivent en bénéficier. Leur réalisation ne sera cependant pas simple.

Dans le domaine des sociétés par actions, on veut dissocier le droit de vote de l'attribution de dividendes. En fait, cela est déjà possible aujourd'hui. Aucune loi n'est donc nécessaire puisque n'importe qui a le droit d'émettre des actions sans droit de vote. En 1991, j'ai eu l'honneur de présider la commission qui a procédé à la réforme des lois coordonnées sur les sociétés commerciales qui a permis de rétablir l'émission d'actions sans droit de vote. La législation prévoit cependant la garantie du paiement d'un dividende minimum récupérable.

Pourquoi ce type d'action reste-t-il sans beaucoup de succès? Aucune explication précise ne s'impose. L'annonce subite faite par le Gouvernement en 1996 de mesures mises sur pied dans la loi en 1991 ne les rendront pas plus populaires. Aujourd'hui déjà, on peut donc dissocier le droit aux dividendes de la participation à l'assemblée générale. Où est la nouveauté?

J'ai beaucoup apprécié la franchise et la sincérité de votre exposé en commission, monsieur le ministre. Par contre, les mesures annoncées le 18 janvier par le Premier ministre et le ministre des Finances me paraissent pauvres et ne me semblent pas correspondre aux nécessités de la situation. J'ajoute que les deux ministres précisaient qu'ils se donnaient un mois pour les concrétiser et les soumettre au Parlement. Attendons pour voir. Ces mesures ne me paraissent en tout cas pas répondre à la préoccupation que vous avez exprimée dans votre exposé.

À mon sens, le manque de confiance envers le Gouvernement constitue, dans le chef des investisseurs et des managers, la principale entrave au développement d'entreprises nouvelles. Les mesures successives de rage taxatoire — à effet souvent rétroactif — prises par cette coalition ne réinstaureront certainement pas cette confiance. Celle-ci doit être réciproque. Seul le rétablissement d'une telle relation permettra la prise de mesures plus courageuses et plus audacieuses.

J'insiste pour que le Gouvernement accorde sa confiance aux PME, qui sont le creuset de notre croissance économique. La récession précédente a pu être combattue grâce à la véritable relation de confiance qui existait entre le Gouvernement et les PME. À cet égard, la période allant de 1982 à 1988 est un réel modèle. Les Gouvernements en place à cette époque ont tous été appuyés par tous les mouvements des classes moyennes, et ce durant les deux législatures. Jamais, la presse spécialisée émanant des PME n'a relaté de critique émanant des Classes moyennes.

Je souhaite qu'il en aille de même en ce qui vous concerne, monsieur le ministre. Les éléments que je viens d'évoquer me permettent cependant d'émettre quelques doutes à cet égard. Les propositions et les commentaires du Vice-Premier ministre et ministre du Budget et les initiatives du Vice-Premier ministre et ministre des Finances ne faciliteront en tout cas pas votre réussite.

**M. le Président.** — La parole est au ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises.

**M. Pinxten**, ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises. — Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre pour son exposé.

Si cela n'a pas encore été fait, je vous suggère, monsieur Hatry, d'interroger également les ministres du Budget et des Finances, certains points les concernant plus particulièrement.

Vous avez cité des chiffres et des statistiques, monsieur Hatry. Vous savez sans doute ce qu'en a écrit Marc Twain: «There are lies, damned lies and statistics.» (*Sourires.*) Quoi qu'il en soit, vous vous êtes adressé à moi et, par conséquent, je vais essayer de vous apporter quelques éclaircissements.

Tout d'abord, je pense que les propos tenus par le Vice-Premier ministre et ministre du Budget sont globalement exacts lorsqu'il déclare que le nombre d'entreprises créées est supérieur à celui des faillites, même dans une perspective pluriannuelle. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de faillites et la diminution du nombre de nouvelles entreprises créées depuis le début des années 90 ont certainement eu une influence défavorable. Toutefois, en dépit d'une augmentation du nombre des faillites, on constate une stagnation du nombre d'entreprises créées pendant la même période. Il convient donc de nuancer la conclusion de l'honorable

membre selon laquelle la situation évoluerait de manière catastrophique. Je crois que ces termes ne peuvent concerner que le volet des faillites et non celui des créations d'entreprises.

Je voudrais également attirer l'attention de l'honorable membre sur le fait que les chiffres que nous avons reçus ne prennent en compte que la création de sociétés alors que le nombre des faillites inclut également les entreprises unipersonnelles.

Je vais vous donner les chiffres correspondant aux années 1993, 1994 et 1995.

En 1993, 22 188 sociétés ont été créées contre 4 759 faillites. Pour les sociétés unipersonnelles, il y a eu 41 700 créations de sociétés et 1 302 faillites. Pour l'année 1993, cela fait donc un total de 63 888 créations d'entreprises et de 6 131 faillites.

Pour 1994, 20 447 sociétés ont été créées et 4 946 faillites ont été prononcées. En ce qui concerne les sociétés unipersonnelles, il y a eu 43 050 créations de sociétés et 1 408 faillites, soit un total de 63 497 créations de sociétés et de 6 392 faillites.

J'en arrive aux chiffres relatifs à l'année 1995. Cette année a vu la création de 19 241 sociétés, soit une diminution de plus d'un millier par rapport à l'année précédente; la différence étant encore plus marquante si nous comparons avec l'année 1993. Le nombre des faillites s'est élevé à 5 516, soit 500 faillites de plus que l'année précédente; l'augmentation étant cependant inférieure à celle observée en 1993. Par ailleurs, nous avons dénombré en 1995 42 419 créations de sociétés unipersonnelles et 1 427 faillites. Au total, selon les chiffres qui m'ont été communiqués, 61 660 créations de sociétés et 6 978 faillites sont intervenues en 1995. Par conséquent, l'emploi du terme «catastrophique» est excessif. En fait, il conviendrait de parler d'une stagnation des créations d'entreprise et d'une augmentation des faillites. La contradiction avec les chiffres figurant dans le rapport de M. Weyts auquel se réfère M. Hatry s'explique par le fait qu'au moment de mon exposé, nous disposions seulement de chiffres très partiels. Or, un rattrapage significatif s'est produit au cours du dernier trimestre. Ainsi, arrêtés à octobre, les chiffres relatifs aux créations de société étaient de 56 417 en 1994 et de 51 982 en 1995; alors qu'en décembre 1994, ils s'élevaient à 63 527 et en décembre 1995, à 61 660.

Quant aux droits de succession, ils relèvent des compétences régionales. En ce qui me concerne, j'ai proposé un taux de 0,5 p.c., soit un tarif tendant vers zéro pour cent. En vérité, pour la première fois depuis longtemps, le débat relatif aux droits de succession frappant les actifs est ouvert. Le problème sera d'ailleurs abordé à l'occasion de la prochaine conférence interministérielle. M. Hatry a également fait allusion aux propos du ministre des Finances. Ces propos, qui sont l'apanage exclusif de M. Maystadt, sont à reclasser dans le contexte qui est propre aux titulaires du département des Finances. Nous verrons quelles seront les conclusions de la conférence interministérielle.

Par ailleurs, mon plan d'action concernant les PME contenait des pistes dont certaines ont déjà été concrétisées. Plusieurs mesures ont ainsi été approuvées. Par exemple, la disposition concernant le renforcement des moyens propres a été adoptée, fin de l'année passée, par le Parlement. Je pense aussi aux incitants spécifiques en faveur des PME qui embauchent du personnel pour la recherche et le développement. Le montant est passé de 100 000 à 440 000 francs, ce qui représente une diminution de douze points en termes de charges patronales. On a même étendu le champ d'application du secteur de la recherche et du développement aux exportations ainsi qu'à la gestion de qualité intégrale, et ce en utilisant les mêmes incitants.

Ces mesures positives ont donc déjà été approuvées. Le plan d'action que j'ai rendu public en novembre ne peut effectivement se limiter à certaines idées très intéressantes, partagées sans aucun doute par de nombreux membres de cette commission. Leur concrétisation est essentielle.

En guise de conclusion, je remercie l'honorable membre de son exposé qui nous a permis d'avoir un échange d'idées tout à fait intéressant. Des suggestions de sa part concernant la politique relative aux PME seront toujours les bienvenues.

**M. le Président.** — La parole est à M. Hatry.

**M. Hatry** (PRL-FDF). — Monsieur le Président, je remercie M. le ministre de sa réponse circonstanciée.



Je n'ai pas posé la même question au ministre des Finances car depuis qu'il a en charge le département du Commerce extérieur, il se fait très rare aux réunions. Nous avons dû patienter quatre semaines avant de pouvoir fixer une date — en l'occurrence le 14 février — pour examiner avec lui diverses propositions de loi ainsi qu'un projet de loi concernant l'augmentation de capital de la Banque interaméricaine de développement.

M. Maystadt se trouve actuellement à Varsovie où il participe à une conférence consulaire. C'est important pour notre commerce extérieur, mais cette obligation nous prive de sa présence.

Quant au ministre du Budget, depuis que le Sénat a perdu ses compétences budgétaires, il se fait rare également. J'ai donc préféré vous tenir des propos agréables plutôt que d'en tenir de désagréables à M. Van Rompuy...

Un élément important ressort de notre échange d'informations quantitatives: nous devrions au moins être d'accord quant aux sources d'informations. J'ai ajouté aux éléments contenus dans ma note introductive à cette demande d'explications des chiffres tout à fait comparables, concernant les seules personnes morales, faillies et créées.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le rapport entre la création d'entreprises et la faillite, dans le cas des seules personnes morales, est tombé d'un multiplicateur de douze à trois au cours de la période de 1988 à 1994, ce qui est assez révélateur. Malheureusement, les sources sont beaucoup plus incertaines pour les entreprises en général, à la différence des seules personnes morales. Je signale au passage que ces chiffres figurent également dans le rapport de la compagnie «La Namur». En effet, pour savoir ce qu'il en est des entreprises en général, et pas uniquement des personnes morales, nous sommes obligés de nous baser sur les données du Registre du commerce. Or, si les choses sont très claires lorsque quelqu'un s'immatricule au registre, elles le sont beaucoup moins lorsqu'une activité disparaît. Théoriquement, cela

devrait donner lieu à une radiation, mais énormément d'entreprises qui ont cessé toute activité ne se font pas radier du Registre du commerce. Je précise que le rapport de la compagnie «La Namur» signale ces chiffres mais, pour ma part, je n'y crois aucunement. J'estime que la radiation du Registre du commerce ou du Registre de l'artisanat est une donnée qui n'est pas fiable. C'est pourquoi je voudrais analyser les chiffres globaux, les étudier attentivement avant de vous répliquer sur vos données, car je pense que seul le Registre du commerce permet de déterminer si des entreprises sont créées bien qu'il ne soit pas fiable pour ce qui concerne les disparitions. Les données dont vous avez fait état ne me semblent donc pas entièrement fiables et je reviendrai, le cas échéant, sur ce point en commission ou en séance publique.

Monsieur le ministre, si ce débat a permis de vous renforcer dans votre rôle de défenseur des PME à l'intérieur du Gouvernement, ma demande d'explications aura été utile. J'espère que, comme moi, vous combattrez certaines propositions de vos collègues qui ne sont pas des solutions aux problèmes de PME et qui, dans certains cas, sont même nuisibles à l'ensemble du monde de l'entreprise en Belgique.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Chers collègues, l'ordre du jour de la réunion publique de la commission des Finances et des Affaires économiques est épuisé.

De agenda van de openbare commissie voor de Financiën en de Economische Aangelegenheden is afgewerkt.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

*(La séance est levée à 16 h 35 m.)*

*(De vergadering wordt gesloten om 16 h 35 m.)*